



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MAI 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT le VINGT CINQ du MOIS DE MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni à titre exceptionnel à la salle panoramique du centre culturel François Mauriac pour cause de pandémie Coronavirus, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire sortant.

Date de convocation : 18 mai 2020

Etaient présents : Dominique ALCALA, Anita BONNIN, Christian BLOCK, Patricia PONS, Franck LECALIER, Laurine DUMAS, Henri MAILLOT, Morgane LACOMBE, Richard SCHMIDT, Sophie VAN DEN ZANDE, François D'AUZAC DE LAMARTINIE, Nathalie BLATEAU-GAUZERE, Olivier GARDINETTI, Bernadette FAUGERE, Jérôme OLIVIER, Laurence SERVENS, Jérôme LAMBERT, Christine BERAUD, Cyril ARAGONES, Sonia SANCHEZ, Pierre Armel NGASSEU NGATCHEU, Sandrine PAULUS, Francine BUREAU, Xavier MARTIN, Aurélie PIET, Laurent PALMENTIER, Christelle BAILLY.

Pouvoirs donnés : Aucun

Monsieur Dominique ALCALA accueille l'ensemble des nouveaux élus dans la salle panoramique du Centre Culturel François Mauriac en cette période particulière que nous connaissons liée à la pandémie du Covid-19. Il explique que cette séance du conseil municipal a été délocalisée hors des murs de la Mairie après en avoir informé Mme la Préfète de sorte à garantir le respect des gestes barrières.

2020-05-01

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire sortant, qui procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux puis les déclare installés dans leurs fonctions.

Monsieur le Maire donne la Présidence de l'assemblée à Monsieur Henri MAILLOT, doyen du conseil municipal.

2020-05-02

**ELECTION DU MAIRE**

(Procès-verbal joint en annexe)

Sous la Présidence de Monsieur Henri MAILLOT, doyen des membres du Conseil Municipal, Mme Anita BONNIN est désignée comme secrétaire de séance, Mme Morgane LACOMBE et M. Xavier MARTIN sont désignés comme assesseurs.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel à candidatures,

Monsieur Dominique ALCALA est candidat à la fonction de Maire de la commune de Bouliac.

Monsieur le Président appelle individuellement chaque conseiller municipal pour aller voter.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 27

A déduire : bulletins blancs : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

A obtenu :

M. ALCALA, vingt-deux voix (22).

M. ALCALA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

**Le Conseil,**

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 22 suffrages exprimés pour Dominique ALCALA.

Proclame Dominique ALCALA, Maire de la Commune de Bouliac et le déclare installé ;

Autorise Dominique ALCALA, Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Dominique ALCALA remercie l'ensemble des élus et fait part de sa pensée envers sa famille, ses parents aujourd'hui décédés qui lui ont inculqué certaines valeurs qui lui ont permis d'accéder à la fonction de Maire. Être Maire est très certainement l'un des plus beaux mandats qui existe en France ; cela nécessite des contacts, de la disponibilité, de la proximité ; c'est un pilier de notre démocratie qui subsiste dans ce pacte républicain. Il rend hommage à la campagne électorale qui s'est déroulée il y a plus de deux mois, qui a été sobre, respectueuse des positions, des opinions. Les adversaires d'hier sont aujourd'hui des collègues. La libre expression leur sera garantie, il sera attentif à leurs remarques, propositions, critiques, mais ne les assure pas et ne leur promet pas pour autant de les suivre...

Il remercie les employés municipaux, Laurent Cluzel, Directeur Général des Services, Patricia Begout, Responsable du service élections, Hervé Vincent, Policier Municipal, ainsi que tous les autres agents qui sont extrêmement dévoués en toutes situations.

Il annonce être le Maire de toutes les Bouliacaises et de tous les Bouliacais. Il remercie ses colistiers qui ont fait preuve d'engagement durant la campagne sans oublier les cinq membres de la liste Demain Bouliac qui n'ont pas été élus.

Dominique ALCALA rappelle à l'ensemble des élus les engagements qui devront être tenus durant ce mandat, à savoir la disponibilité et l'écoute. Il faudra consulter, gérer avec rigueur les finances publiques, mener à bien des projets, assurer la sécurité des concitoyens.

Pour conclure, il annonce qu'il sera le Maire de la solidarité, du très bien vivre ensemble.

Il souhaite à toutes et tous un très bon mandat et remercie une nouvelle foi de la confiance qui lui a été donnée.

2020-05-03

### **CREATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Sous la Présidence de M. Dominique ALCALA, Maire, Mme Anita BONNIN est désignée comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose la création de 8 postes d'adjoints.

Francine Bureau prend note de la volonté du Maire d'avoir le nombre maximum d'adjoints réglementairement autorisé. Elle indique que le nombre d'adjoint aurait pu être maintenu à six comme lors de la mandature précédente puisqu'il n'y a pas d'évolution démographique significative. Elle indique que, compte tenu de l'engagement souligné par Monsieur le Maire précédemment, une autre répartition de l'enveloppe globale des indemnités aurait permis d'allouer une indemnité à un plus grand nombre d'élus. Ceci aurait été une marque de reconnaissance de leur engagement. Cette reconnaissance faisait partie du projet de la liste "Ecrivons Bouliac ensemble".

Monsieur le Maire répond succinctement en proposant 8 postes d'adjoints et précise qu'il y aura également 8 postes de conseillers municipaux délégués, tous indemnisés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

**Vote**

Pour 22

Abstention 0

Contre 5

2020-05-04

**ELECTION DES ADJOINTS**

(Procès-verbal joint en annexe)

Sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire, Mme Anita BONNIN est désignée comme secrétaire de séance, Mme Morgane LACOMBE et M. Xavier MARTIN sont désignés comme assesseurs.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Demain Bouliac

Monsieur le Maire appelle individuellement chaque conseiller municipal pour aller voter.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 27

A déduire : blancs : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Liste Demain Bouliac, vingt-deux voix (22)

La liste Demain Bouliac, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au Maire : Anita Bonnin, Christian Block, Patricia Pons, Franck Lecalier, Laurine Dumas, Henri Maillot, Morgane Lacombe, Richard Schmidt.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

2020-05-05

## **CHARTRE DE L'ELU**

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il rappelle le chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

### **Charte de l'élu local**

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ;
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ;
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ;
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ;
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions ;
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ;
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipaux le guide du statut de l'élu(e) local(e).

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Francine Bureau.

Les élus de la liste "Ecrivons Bouliac ensemble" renouvellent aux élus de la majorité leurs félicitations pour leur victoire le 15 mars, et Monsieur le Maire pour son élection ainsi que les adjoints. Nous remercions les Bouliacaises et Bouliacais qui ont apporté leur confiance dans notre projet et qui ont voté pour notre liste "Ecrivons Bouliac ensemble".

Ces élections ont eu lieu dans un contexte particulier, marqué par le début de la crise sanitaire de la Covid-19 et un taux d'abstention élevé, alors qu'habituellement notre commune montre une forte mobilisation lors des différents scrutins. C'est également dans un cadre bien singulier que se déroule la première séance de la mandature.

Nous vous remercions Monsieur le Maire de nous accueillir comme des collègues municipaux et de garantir notre liberté d'expression même et nous avons compris que vous ne suivrez pas toujours nos propositions. Mais ce n'est pas une première, au sein de cette assemblée, deux

visions, deux projets pour notre commune sont présents, comme lors de la mandature précédente.

Nous avons souhaité ne pas donner place au jeu des symboles, en ne proposant pas de candidature aux postes de Maire et d'adjoints. Cependant notre présence ne sera pas symbolique puisqu'elle porte un autre projet pour notre commune soutenu par un tiers des Bouliacais qui se sont exprimés. Notre liste, forte de compétences riches et avérées pour assumer la gestion de notre commune, a 5 représentants ici. Les Bouliaciases et les Bouliacais peuvent être assurés que nos co-équipiers seront toujours présents pour enrichir notre réflexion sur les sujets qui seront débattus, ici.

Notre équipe était composée de bouliacais "historiques", dont je fais partie et de bouliacais arrivés, il y a longtemps ou plus récemment dont la rencontre fait la richesse des regards sur notre commune ainsi qu'un lien entre une histoire et un présent pour un avenir qu'ensemble nous devons construire. Chose que certains pourraient être tentés d'écarter trop facilement. Le projet s'articule autour de la transparence, l'exemplarité, la solidarité, la proximité, la concertation et la transition écologique. Nous serons vigilants et actifs pour que ces points trouvent place dans les actions que vous mènerez et ce d'autant plus que la crise sanitaire et désormais économique que nous vivons impose d'appréhender autrement un monde en transition.

Notre participation au sein de cette assemblée sera constructive, active, objective mais aussi critique. Nos questions et remarques ne seront pas là pour créer des polémiques politiciennes stériles mais pour contribuer à améliorer le quotidien des Bouliacais et nourrir les projets de la commune. Notre participation sera également une veille vigilante, adossée à l'accès aux dossiers. Accès dont nous sommes sûrs que vous veillerez, Monsieur le Maire, à ce qu'il soit complet et rapide. D'ailleurs, dans cette optique, nous espérons que lors d'un prochain conseil municipal, le bilan des décisions prises pendant le confinement, dans le cadre des délégations du Maire, soit inscrit à l'ordre du jour.

Nous sommes prêts à "travailler ensemble" comme collègues, comme nous l'avons été pendant le confinement, sans avoir été, semble-t-il, entendus. Nous mettons à disposition de l'assemblée municipale et des citoyens nos compétences pour servir notre commune. Il restera à en définir, au terme de cette séance, les modalités.

Enfin, comme tout au long de la campagne que nous avons menée, nous serons à l'écoute des Bouliacais et nous travaillerons avec eux, guidé par la transparence, le respect de chacun et de ses opinions et la défense de l'intérêt général.

Monsieur le Maire remercie Francine Bureau et son esprit républicain qui l'anime lui-même. Il rappelle toutefois, que son groupe est largement majoritaire et que les décisions finales seront toujours prises par ses colistiers et lui-même. Il salue son engagement et souligne qu'il sera animé d'une bonne volonté de sorte à ce que tout se déroule dans le meilleur état d'esprit possible ainsi qu'auprès de ses adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h23.